



Administrateur et passation d'un forum sur internet.

Par Visiteur

Je suis l'administrateur fondateur d'un forum sur internet.

Je souhaite transférer le mot de passe du compte fondateur à une autre personne. J'ai suivi la procédure indiquée par l'hébergeur du forum:

(Ce tutoriel ci dessus doit être lu impérativement et avec attention pour bien comprendre mon souci.)

Toutefois suite à certains petits problèmes techniques que je ne vais pas détailler ici il est possible que le forum après mon "départ" garde des traces de mon adresse IP.

Ma question est donc la suivante:

En cas de poursuites judiciaires (quelque que soit le motif) contre ce forum, est ce que je risque quelque chose ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis l'administrateur fondateur d'un forum sur internet.

Je souhaite transférer le mot de passe du compte fondateur à une autre personne. J'ai suivi la procédure indiquée par l'hébergeur du forum:

(Ce tutoriel ci dessus doit être lu impérativement et avec attention pour bien comprendre mon souci.)

Toutefois suite à certains petits problèmes techniques que je ne vais pas détailler ici il est possible que le forum après mon "départ" garde des traces de mon adresse IP.

Ma question est donc la suivante:

En cas de poursuites judiciaires (quelque que soit le motif) contre ce forum, est ce que je risque quelque chose ?

A partir du moment où vous pouvez démontrer que vous n'êtes plus le responsable du forum, alors vous ne risquez tout simplement plus rien. A ce titre, il serait bon de vous constituer des preuves quant à la passation de ce compte fondateur. Idéalement, il conviendrait d'avoir une lettre du "repreneur" attestant qu'il prend le forum en mains et que vous n'êtes plus responsable de quoi que ce soit.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour et merci pour votre rapidité.

Hormis une lettre d'attestation quels autres moyens me permettent de prouver que je ne suis plus responsable (c'est à dire fondateur) du forum ?

Et si je change de fournisseur d'accès à internet aussitôt après avoir remis le mot de passe au nouvel administrateur ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Hormis une lettre d'attestation quels autres moyens me permettent de prouver que je ne suis plus responsable (c'est à dire fondateur) du forum ?

Toutes les preuves possibles et imaginables tendant à démontrer que vous n'êtes plus le dirigeant du forum: Vous pouvez par exemple vous assurer que vous n'êtes plus désigné dans les mentions légales, ou encore vous constituer des témoignages sur votre départ etc. Toutes les preuves sont recevables.

Et si je change de fournisseur d'accès à internet aussitôt après avoir remis le mot de passe au nouvel administrateur ?

C'est un élément de plus abondant en votre sens, même si à mon avis, ce n'est pas vraiment nécessaire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Hormis une lettre d'attestation quels autres moyens me permettent de prouver que je ne suis plus responsable (c'est à dire fondateur) du forum ?

Toutes les preuves possibles et imaginables tendant à démontrer que vous n'êtes plus le dirigeant du forum: Vous pouvez par exemple vous assurer que vous n'êtes plus désigné dans les mentions légales, ou encore vous constituer des témoignages sur votre départ etc. Toutes les preuves sont recevables.

Et si je change de fournisseur d'accès à internet aussitôt après avoir remis le mot de passe au nouvel administrateur ?

C'est un élément de plus abondant en votre sens, même si à mon avis, ce n'est pas vraiment nécessaire.

Très cordialement.